

Nous – deux agents et deux professeurs du Lycée Louise-Michel de Bobigny – avons été reçus ce matin par Monsieur Valantin (conseiller de V. Péresse en charge de l'éducation), Madame Chol (directrice générale adjointe aux « ressources humaines »), une représentante du « pôle lycées », et Monsieur Gerfaux (responsable des « ressources humaines » du Nord-Est de la région).

Lors de cette audience, nous avons défendu les revendications définies par les agents lors de leur heure d'information syndicale du mardi 12 janvier, et reprises par la lettre datée du 18 janvier dont l'envoi avait été décidé lors de l'heure d'information syndicale des profs et des CPE du 14 janvier. Commençons par les rappeler :

- Le recrutement de six agents supplémentaires : un remplaçant du collègue agent en arrêt-maladie, quatre nouveaux agents d'entretien et un agent en cuisine.
- Un contrat, au moins jusqu'au 31 août, pour les trois agents intérimaires au Lycée Louise-Michel.
- Le prolongement du contrat des quatre agents contractuels au moins jusqu'au 31 août.
- La livraison d'une machine à laver des plateaux de cantine, de trois auto-laveuses, de deux mono-brosses supplémentaires, et de blouses pour les agents intérimaires.
- L'installation d'une arrivée d'eau à proximité des préfabriqués installés dans la cour, ou du moins d'un tuyau y débouchant.

Après que nous avons énoncé ces revendications et ainsi dénoncé le manque actuel et structurel de personnel d'entretien et de cuisine et leur précarisation, les membres du cabinet nous ont répondu que notre lycée disposait de suffisamment d'agents, comme l'avait prétendument montré l'« audit » dont nous avons d'ores et déjà discuté lors d'une heure d'information syndicale. Ils ont ensuite prétexté que le recrutement d'agents contractuels « prenait du temps, trois mois » car « les candidats ont du mal à obtenir un rendez-vous médical dans le contexte actuel pour faire leur visite médicale préalable à leur embauche ». Au contraire, les agents intérimaires peuvent être recrutés en « 24 à 48 heures ». Madame Chol a ajouté qu'elle ne pouvait pas recruter d'agents contractuels ou titulaires supplémentaires car, sinon, « la Cour des Comptes va [lui] taper sur les doigts ». Elle a par ailleurs assumé qu'elle ne pouvait pas non plus engager durablement des agents intérimaires, car « les agences d'intérim ne veulent pas perdre leur vivier », car « nous sommes dans l'incertitude », car « en cas de nouveau confinement, [elle] ne les renouvellerait pas » !

Tout en répétant ces différents prétextes, et en reconnaissant elle-même « que nous ne [parlions] pas le même langage », Madame Chol nous a annoncé qu'elle avait décidé de créer un poste d'agent titulaire supplémentaire, dit « poste de compensation » pour la rentrée des vacances de février. Sa collègue du « pôle lycée » s'est engagée à livrer le matériel manquant,

comme elle l'avait semble-t-il déjà promis à _____ et à faire installer un tuyau pour fournir en eau les préfabriqués. L'enveloppe n'était donc pas fermée !

Nous avons alors continué à défendre les revendications rappelées ci-dessus, et nous avons finalement obtenu que la Région s'engageât à nommer deux agents contractuels supplémentaires. À la rentrée des vacances de février, les agents d'entretien contractuels ne seront donc plus quatre mais six ! Madame Chol s'est ensuite engagée à demander à notre direction si le lycée avait bien besoin d'un agent supplémentaire en cuisine, et si oui, à « éventuellement » en nommer un.

Néanmoins, Madame Chol refuse pour l'instant de prolonger les contrats actuels jusqu'au 31 août, à savoir au-delà de février et de juin. Elle refuse aussi de proposer un contrat aux trois agents intérimaires et même de les engager pour des périodes plus longues que seulement 15 jours. Elle refuse enfin d'engager un troisième et quatrième agents d'entretien contractuels supplémentaires.